



Conférence de Presse du 17 février 2015 à SOUES.

CEGELEC : les 2 sites Tarbais et leurs 52 emplois menacés :

Un site comportant un atelier de câblage électrique (19 salariés) et un site comportant un atelier de chaudronnerie (33 salariés). Tous deux dépendent quasi-uniquement du donneur d'ordres Alstom.

Un drame pour les salariés et leur famille,

Un nouveau drame pour le département des Hautes-Pyrénées qui s'enfonce dans le déclin.

Cette situation n'est pas due à la fatalité.

Le syndicat CGT de la CEGELEC et les structures locales de la CGT pointent l'ensemble des responsabilités.

Une politique gouvernementale qui conforte les marchés financier et accélère le naufrage de notre industrie. Cette politique engage le gouvernement, mais aussi les parlementaires qui votent les lois qui traduisent cette politique.

Sur la politique des transports :

Fin juin 2014, les députés votent la réforme du système ferroviaire à laquelle la CGT s'opposait. Avec le renfort des médias, la réforme est présentée comme nécessaire pour sauvegarder le service public et fait même passer les cheminots en luttés pour des irresponsables. On connaît le résultat : le gel des commandes de trains et de nouvelles suppressions de lignes.

Janvier 2014, la loi MACRON contribue davantage à l'abandon de la grande vitesse et du transport de marchandises par le rail au profit d'autocars et de camions. Le net recul des commandes de trains menace plus de 10 000 emplois en France

Sur la politique de l'emploi la stratégie industrielle nationale :

la loi dite de sécurisation de l'emploi a été votée. Son objet est détourné car en réalité elle facilite les licenciements.

Dans la foulée, c'est la mise en place du pacte de responsabilité avec la création du Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi (CICE) qui en complément des 220 milliards annuels d'exonérations diverses fait un nouveau cadeau de 40 milliards sans contrepartie. Une fois de plus ce sont les actionnaires qui en profitent.

Le gouvernement a fini par céder et a accepté la cession de la branche énergie du groupe Alstom à l'américain Général Electric. La CGT demandait à ce que l'intégrité du groupe soit préservée, que

toute offre étrangère soit écartée et que l'état entre au capital. Une fois de plus le projet de cession a été survalorisé : le PDG Kron assurait : « le recentrage sur le transport va permettre un meilleur développement ». Une fois le projet entériné les mauvaises annonces commencent : Alstom pourrait supprimer 300 emplois sur les 600 que compte l'activité transports de son site de Belfort... Et bien sûr dans la sous-traitance comme pour la CEGELEC.

Sur les responsabilités d'Alstom :

CEGELEC a repris des activités d'Alstom qui ont été externalisées. A l'origine les locaux qui appartenaient à Alstom étaient loués à son sous-traitant pour une somme dérisoire, ce qui devait limiter les coûts de revient. Depuis Alstom a vendu les locaux de Soues à la Compagnie des Coteaux de Gascogne qui appliquent le tarif normal du marché. Le prix des loyers s'est répercuté sur les coûts de revient.

Alstom s'est tourné vers des sous-traitants à l'étranger (Pologne notamment). Même s'il y a baisse d'activité, s'il y a arrêt du marché en 2016, c'est qu'Alstom a déjà prévu de faire réaliser les pièces par d'autres fournisseurs.

Sur les responsabilités de VINCI :

Il n'y a pas eu de réelle volonté de trouver d'autres marchés que ceux d'Alstom. Quasiment aucun investissement n'a été réalisé (juste une découpe laser payée avec du CICE, donc par l'état) :

au niveau des locaux car ils sont vieillissant et coûteux à chauffer.

au niveau des ateliers, les outils sont vétustes et tombent régulièrement en panne, ce qui engendre des pertes d'exploitation.

La gestion semble désastreuse comme si tout avait été fait pour entraîner la cessation d'activité : au fur et à mesure que la charge d'activité baissait, CEGELEC conservait ses marges et le taux horaire s'envolait. Le secteur chaudronnerie a aussi été volontairement plombé en se voyant attribuer des charges incombant normalement au câblage. Le bail a été conclu jusqu'en 2019 alors que l'activité doit cesser en 2016, les loyers de 2017, 2018 et 2019 sont répercutés sur les coûts actuels.

Au-delà des dégâts humains et économiques, une fermeture entraînerait des frais de dépollution du site extrêmement lourds (amiante, métaux lourds, etc...)

Les salariés ne sont pas responsables de cette situation, ce n'est pas à eux de payer l'addition. La CGT demande une table ronde sous l'autorité de l'état pour établir officiellement les responsabilités et obliger les vrais responsables à assumer toutes les dispositions nécessaires pour préserver l'emploi actuel :

l'état qui doit réinterroger sa politique des transports,

le groupe Alstom qui doit continuer à assurer une charge de travail et qui doit en tout état de cause s'engager à reprendre les salariés,

le groupe Vinci qui doit apporter les investissements nécessaires pour améliorer la performance de l'outil industriel et doit se doter d'une politique de recherche de clients. L'état doit peser dans ce domaine (par exemple les marchés publics passés par CFDB à Bagnères qui n'a pas de chaudronnerie sur place doivent pouvoir se réaliser à Soues et maintenir les emplois actuels).

Les moyens de l'action : l'état doit remettre à plat toutes les aides publiques dont disposent les groupes Alstom et Vinci sur la totalité de leurs activités.